

Gouvernement du Québec  
La ministre déléguée à la Réadaptation,  
à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique  
et aux Saines habitudes de vie  
Ministre responsable de la région de la Montérégie

Québec, le 31 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 mai dernier, le député de Borduas inscrivait au Feuilleton une question demandant que les sommes octroyées via le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) soient équitables entre les Arches du Québec.

Je vous rappelle que le financement versé en soutien à la mission globale par l'entremise du PSOC du ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit les montants nécessaires à l'infrastructure de base des organismes ainsi que ceux liés à l'accomplissement de leur mission.

Ainsi, le financement octroyé à l'Arche de Beloeil dans le cadre du PSOC n'est pas en fonction d'un per diem, mais dépend plutôt des disponibilités budgétaires actuelles. De plus, il est indexé annuellement.

Bien que je sois sensible à la situation que vous exposez, dans le contexte où le PSOC est régionalisé, j'invite à nouveau l'Arche de Beloeil à contacter le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre afin de discuter de son financement et des avenues potentielles pour remédier aux enjeux rencontrés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 18-MS-01271-01